



DELIBERATION

2026/17

DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six le mercredi 20 mai, à 14 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni dans la salle polyvalente de Vervins, sur la convocation légale du Président sortant, Monsieur Olivier CAMBRAYE, conformément aux articles L2122-8, L 5211-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers en exercice : 16, Présents : 16, Représenté : 0, Votants : 16

Étaient présents : M. Sylvain BOURGEOIS, M. Olivier CAMBRAYE, M. Fabien COQUELET, Mme Maryse DELACHE, M. Pierre DIDIER, M. Bertrand DUFERME, Mme Bernadette HEDIART, M. Thomas HENNEQUIN, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Caroline LOMBARD, Mme Stéphanie MACON, Mme Christelle MAES, M. Yannick MARLANT, Mme Claudile MATHIEU, M. Jean-Jacques THOMAS et M. Régis TRICOTEAUX.

Le secrétariat a été assuré par : M. Jean-Jacques THOMAS.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

Conformément à l'article 9 de ses statuts, le bureau syndical du PETR du Pays de Thiérache est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Monsieur le Président propose que le bureau syndical soit composé des membres suivants :

3 Vice-présidents nouvellement élus :

- Mme Bernadette HEDIART,
- M. Fabien COQUELET,
- Mme Caroline LOMBARD.

Et 4 membres du Comité syndical :

- M. Jean-Jacques THOMAS,
- M. Bertrand DUFERME,
- M. Pierre DIDIER,
- Mme Christelle MAES.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

ARRETE la composition du Bureau syndical du Pays de Thiérache de la façon suivante :

- Président du Pays : M. Olivier CAMBRAYE.
- Vice-présidents : Mme Bernadette HEDIART, M. Fabien COQUELET, Mme Caroline LOMBARD.
- Membres du Bureau : M. Jean-Jacques THOMAS, M. Bertrand DUFERME, M. Pierre DIDIER, Mme Christelle MAES.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Secrétaire de séance



Olivier CAMBRAYE

Jean-Jacques THOMAS

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 002-200051118-20260520-17_2026-DE